

Les médicaments pour le traitement du trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) peuvent accroître le risque de pensées et de comportements suicidaires chez certaines personnes; les avantages l'emportent encore sur les risques

Rapport d'incident

Date de début :	30 mars 2015
Date d'affichage :	30 mars 2015
Type de communication :	Mise à jour
Sous-catégorie :	Médicaments
Source :	Santé Canada
Problème :	Renseignements importants en matière d'innocuité
Public :	Grand public, Professionnels de la santé
Numéro d'identification :	RA-52759

- [Problème](#)
- [Ce que vous devez faire](#)
- [Ce que doivent faire les professionnels du milieu](#)
- [Signaler un problème lié à la santé ou à la sécurité](#)
- [Contenu connexe sur les AMR](#)
- [Renseignements aux médias](#)
- [Renseignements au public](#)

Problème

Des mises en garde plus strictes et plus claires sur le risque de pensées et de comportements suicidaires seront incluses dans l'information posologique concernant les médicaments pour le traitement du trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

Les nouvelles mises en garde indiquent qu'il y a eu des signalements de manifestations de type suicidaire chez des patients ayant pris des médicaments pour le traitement du TDAH. Parmi ces manifestations, mentionnons des pensées suicidaires, des tentatives de suicide et, dans un nombre de cas très restreint, un suicide accompli. Ces effets ont été signalés à divers moments au cours du traitement, surtout au début ou lors de changements dans la posologie, mais aussi après l'arrêt du traitement.

Il existe différents types de médicaments pour le traitement du TDAH et les données probantes varient en ce qui a trait au risque de pensées et de comportements suicidaires. Ce risque est déjà connu pour ce qui est d'un de ces médicaments, Strattera (atomoxétine), et il a été ajouté à l'information posologique puis communiqué en 2005.

Depuis, de nouveaux renseignements ont fait surface selon lesquels tous les médicaments pour le traitement du TDAH pourraient être liés à un risque de pensées et de comportements suicidaires. Peu d'éléments de preuve viennent confirmer que ces médicaments provoquent des pensées et des comportements suicidaires, mais il se peut qu'ils contribuent au risque.

Il est à noter que les personnes atteintes d'un TDAH courent peut-être déjà un risque légèrement plus élevé d'avoir des pensées et des comportements suicidaires. Le TDAH peut aussi toucher des personnes ayant d'autres troubles de santé mentale qui sont associés à un risque accru de suicide, comme la dépression ou le trouble bipolaire.

La modification de l'information posologique de tous les médicaments pour le traitement du TDAH est en cours afin d'inclure des mises en garde normalisées qui reflètent mieux les données probantes disponibles sur le risque de pensées et de comportements suicidaires, sauf dans le cas de la monographie de Strattera, qui contient déjà des renseignements détaillés sur ce risque.

Les médicaments pour le traitement du TDAH sont offerts sur ordonnance seulement et ne sont homologués que pour les adultes et les enfants de plus de six ans. Au Canada, ces produits sont disponibles sous différents noms de marque et noms génériques :

- **ADDERALL XR** (sels mixtes d'amphétamine à libération prolongée)
- **BIPHENTIN** (méthylphénidate à libération contrôlée)
- **CONCERTA** (méthylphénidate à libération prolongée)
- **DEXEDRINE** (sulfate de dexamphétamine)
- **INTUNIV XR** (guanfacine à libération prolongée)
- **RITALIN** (méthylphénidate)
- **RITALIN SR** (méthylphénidate à libération prolongée)
- **STRATTERA** (atomoxétine)
- **VYVANSE** (dimésylate de lisdexamphétamine)

Selon l'avis de Santé Canada, les avantages de ces médicaments pour la prise en charge efficace du TDAH continuent de l'emporter sur les risques. L'apparition possible d'effets secondaires psychiatriques causés par la prise de médicaments pour traiter le TDAH est mentionnée dans l'information posologique (monographies de produit), et ce, dans une section qui met l'accent sur l'importance de surveiller l'humeur, les comportements, les pensées et les émotions des adultes et des enfants qui prennent ces médicaments ainsi que sur la nécessité de tenir compte des troubles psychiatriques au moment de prescrire ces médicaments.

À titre d'information, Santé Canada a publié des résumés de l'examen de l'innocuité portant sur le risque de pensées et de comportements suicidaires associés aux médicaments pour le traitement du TDAH qui contiennent des [amphétamines](#) et [méthylphénidate](#).

Ce que vous devez faire

- Les patients qui prennent des médicaments pour le traitement du TDAH, de même que leurs parents, leur famille et leurs amis, devraient être attentifs aux pensées et aux comportements suicidaires.
- Signalez immédiatement toute pensée ou émotion sombre à votre médecin, et ce, même après l'arrêt du traitement.
- Consultez votre médecin si vous envisagez de cesser de prendre vos médicaments ou si vous avez arrêté de les prendre étant donné que l'arrêt du traitement pourrait aggraver vos symptômes de TDAH.
- Avant de commencer à prendre des médicaments pour traiter le TDAH, dites à votre médecin ou à votre pharmacien si vous ou votre enfant avez déjà eu un problème de santé mentale, tel que psychose, manie, trouble bipolaire, dépression ou suicide, ou s'il y a des antécédents de ce type de problème dans votre famille.
- Consultez votre pharmacien ou votre médecin si vous avez des questions ou des préoccupations à propos de votre traitement ou de celui de votre enfant.

Ce que doivent faire les professionnels du milieu

Renseignements supplémentaires destinés aux professionnels de la santé



Les professionnels de la santé doivent surveiller l'état de santé mentale des patients prenant des médicaments pour le traitement du TDAH. En cas de problème, il faut prendre les mesures appropriées pour régler tout trouble de santé mentale sous-jacent; la possibilité de modifier le traitement doit être envisagée.

Signaler un problème lié à la santé ou à la sécurité

Pour signaler un effet indésirable à un produit de santé à Santé Canada :

- Téléphonnez sans frais au 1-866-234-2345.
- Consultez la page Web MedEffet Canada sur la [déclaration des effets indésirables](#) pour obtenir de l'information sur les façons de faire une déclaration en ligne, par courrier ou par télécopieur.

Contenu connexe sur les AMR

	Archivé – Nouveaux renseignements sur les effets psychiatriques indésirables rares de tous les médicaments utilisés pour traiter le THADA 2006-09-21 Produits de santé	Avis
	Renseignements importants en matière d'innocuité concernant Strattera (chlorhydrate d'atomoxétine) et la possibilité d'effets sur le comportement et les émotions pouvant représenter un risque d'automutilation - Eli Lilly Canada Inc. 2005-09-29 Produits de santé	Avis

Renseignements aux médias

Santé Canada
613-957-2983

Renseignements au public

613-957-2991
1-866-225-0709



Information supplémentaire

- Les médicaments pour le traitement du TDAH contenant de l'[amphétamine](#) et du [méthylphénidate](#) et le risque de pensées et de comportements suicidaires (résumés de l'examen de l'innocuité, mars 2015)
- [Atomoxétine et comportement suicidaire : mise à jour](#) (Bulletin canadien des effets indésirables - juin 2008)
- [Nouveaux renseignements sur les effets psychiatriques indésirables rares de tous les médicaments utilisés pour traiter le THADA](#) (Mise à jour, septembre 2006)
- Strattera (atomoxétine) et possibilité d'effets sur le comportement et sur les émotions pouvant représenter un risque d'automutilation : [Communication destinée aux professionnels de la santé](#) et [Communication destinée à la population](#) (septembre 2005)

Restez branché et recevez les plus récents avis et rappels de produits de Santé Canada grâce aux [médias sociaux](#).

Date de modification : 2015-04-09